



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des finances publiques**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 4 – Loi modifiant la Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d’une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic

Procès-verbal de la séance du 5 juin 2014

**Dépôt à l’Assemblée nationale :  
n° 112-20140606**

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN 2014.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	2

Séance du jeudi 5 juin 2014

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n<sup>o</sup> 4 – Loi modifiant la Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic (Ordre de l'Assemblée le 3 juin 2014)

Membres présents :

- M. Bernier (Montmorency), président
- M. Dubé (Lévis), vice-président et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de finances et du Conseil du trésor
  
- M. Bolduc (Mégantic)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor
- M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé)
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Marceau (Rousseau)
- M. Matte (Portneuf)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M. Surprenant (Groulx)
- M. Therrien (Sanguinet)
- M<sup>me</sup> Zakaïb (Richelieu), porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du trésor et les technologies de l'information

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 01, M. Bernier (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. Coiteux (Nelligan), M<sup>me</sup> Zakaïb (Richelieu) et M. Dubé (Lévis) font des remarques préliminaires.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE**

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Coiteux (Nelligan) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

**REMARQUES FINALES**

M. Coiteux (Nelligan) fait des remarques finales.

À 15 h 12, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Cédric Drouin

\_\_\_\_\_  
Raymond Bernier

CD/sq

Québec, le 5 juin 2014